CHEMINS DE FER

La grève s'enlise

Un différend syndicalo-syndical est à l'origine de la poursuite de la grève enclenchée depuis quatre jours par les conducteurs de train de la SNTF. Selon une source syndicale, les représentants syndicaux des conducteurs de train ont contesté la démarche initiée par leur tutelle organique, soit la Fédération nationale des travailleurs de chemins de fer affiliés auprès de l'employeur, dans le règlement du conflit.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - En effet, alors qu'on s'acheminait vers le dénouement de la crise qui paralyse le transport ferroviaire depuis dimanche dernier à travers un accord qui devait être conclu avant-hier dans la soirée entre l'employeur et la fédération des cheminots, les syndicalistes représentant les conducteurs de train ont quitté la table des négociations, après que la direction générale de la SNTF a refusé de reconnaître la spécificité de la revendication des concernés, à savoir l'évolution de carrière.

Cette même source a ajouté que «la SNTF a engagé un bureau d'études spécialisé en ressources humaines pour dresser un nouveau tableau de l'évolution des carrières pour l'ensemble des filières, y compris celles des tractionnaires.»

La direction générale et la Fédération nationale des chemins de fer considèrent que c'est un problème global et non spécifique aux tractionnaires. D'ailleurs, la SNTF organise l'évolution de carrière de l'ensemble des filières «qui sont toutes aussi indispensables les unes que les autres».

Un avis que soutient également la fédération des cheminots arguant que «c'est un problème global et non spécifique aux tractionnaires». Il n'en demeure pas moins que le problème est désormais interne à la fédération d'où la question de savoir si la centrale syndicale n'est pas dans l'obligation d'intervenir pour arbitrer et par voie de conséquence dénouer le conflit. Pour rappel, les conducteurs de train de la SNTF sont en grève depuis dimanche dernier pour exiger le reclassement de leur filière et l'augmentation de la prime de rendement. Les négociations avec la direction de l'entreprise n'ont pas abouti. «Les négociations sont toujours en cours. Nous butons toujours sur le premier point. C'est-à-dire le reclassement de la filière conducteur sans la prise en compte des autres filières du réseau», avait expliqué Yacine Bendjaballah, directeur général de la SNTF.

Selon la même source, le transport ferroviaire n'est pas complètement paralysé, ajoutant que «la grève n'a pas été suivie à Annaba. A Oran et à Alger par exemple, il y a un service minimum qui est assuré». «La direction de la SNTF juge la grève «illégale» et a obtenu gain de cause de la justice, lundi soir , ajoute-t-on. Pour rappel, quatre jours après le début de la grève, l'implication des cadres syndicaux de la Fédération des travailleurs des cheminots n'a rien apporté de concret.

Photos : DR.

Les négociations avec la direction de l'entreprise n'ont pas abouti.

Cette dernière, affiliée à l'UGTA, n'a pas adhéré totalement au mouvement de grève, arguant que le «débrayage n'a pas fait l'objet d'un préavis de grève».

Toutefois, selon les cadres syndicaux de la Fédération des travailleurs des cheminots, «la revendication des conducteurs a été prise en considération et un canal de communication a été établi entre les deux parties à même de trouver une issue à cette grève. Pour rappel, les conducteurs de train au nombre de 350 sur les 1 700 travailleurs que compte la SNTF avaient entamé dimanche dernier une grève à Alger et dans d'autres villes dont Oran et Constantine.

A. B.

APRÈS UNE GRANDE POLÉMIQUE

Les hospitalo-universitaires se préparent au concours des chefferies de services

La polémique ayant entouré le départ à la retraite des professeurs chefs de services hospitaliers qui ont atteint plus de 65 ans, semble avoir pris fin. Les hospitalo-universitaires se préparent au concours d'accès à la chefferie de service qui aura lieu avant la fin de l'année. Jusque-là, le ministère de la Santé a établi une liste de 165 départs.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir)- Le Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires a tenu, hier, son assemblée générale. A l'ordre du jour, explication des procédures d'inscription au concours d'accès à la chefferie de service et celui de passage aux grades de professeur et de maîtres de conférences hospitalo-universitaires. Ils sont 165 professeurs chefs de service à partir à la retraite le 23 septembre prochain d'après une liste préparée par le département de Boudiaf. Cette décision du Premier ministre a suscité une grande polémique au sein de la corporation.

Ces derniers ont dénoncé ce qu'ils qualifient de «chasse aux sorcières». Selon leurs explications, ce n'est pas le départ à la retraite qui dérange, mais la procédure. En effet, selon la décision du Premier ministre, le professeur chef de service âgé de 65 ans quitte la chefferie de service mais sera admis à la retraite à l'âge de 70 ans.

Une catégorie des concernés par cette décision affirme qu'elle ne s'oppose pas à cette décision de départ à la retraite mais, au fait, que le chef de service reste jusqu'à l'âge de 70 ans dans le service après avoir quitté son poste de responsabilité. «Vous ne pouvez qu'imaginez l'animosité et les problèmes qui peuvent en découler lorsqu'un un chef de service qui quitte son poste de chefferie reste toujours dans le service avec un nouveau chef», avertit un professeur.

Enfin, leur deuxième revendication, c'est le calcul de la pension de retraite qui ne peut pas dépasser 15 fois le SNMG. Calculée actuellement à 55 %, ces derniers demandent à ce qu'elle soit calculée à 80%.

Le concours d'accès à la chefferie de service est ouvert aux enseignants chercheurs hospitalo-universitaires, en position d'activité, justifiant de l'appartenance aux grades de professeur ou de maître de conférences classe A.

Selon le professeur Wahiba Ouahioune, présidente du Snechu, entre 1 000 et 1 200 candidats pourront se présenter à ce concours.

Le ministère de l'Enseignement supérieur lance également le concours d'accès aux grades de professeur et de maîtres de conférences hospitalo-universitaires. Les inscriptions sont fixées pour ce mois de mai et l'examen aura lieu le mois de juillet prochain. Le nombre de postes de maîtres de conférences hospitalo-universitaires classe A à pourvoir au titre de ce concours est fixé à 575.

S. A.

TEBBOUNE L'A ANNONCÉ HIER :

«350 000 logements livrés avant la fin de cette année»

Abdelmadjid Tebboune est formel : tous les logements lancés en 2013, toutes formules confondues, devront obligatoirement être réceptionnés durant cette année 2016. Quelque 350 000 logements devront être livrés avant la fin de cette année, indique le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, qui était hier l'invité de la radio Chaîne 3. D'où l'accélération dans le rythme de réalisation observé, a-t-il affirmé.

Younès Djama - Alger (Le Soir) - Selon lui, ces logements représentent les trois quarts du programme quinquennal du Président en matière de logement. «Nous nous sommes engagés à livrer cette année 350 000 logements. En 2014, on s'était engagé à livrer 250 000, nous en avons livré 227 000 et en 2015 on s'est engagé à réceptionner 300 000 nous sommes arrivés à en livrer 327 000. Cette année, on s'engage à réceptionner 350 000 et je pense qu'il y en aura un peu plus, rappelle Tebboune qui annonce que les premières clés vont être données aux souscripteurs du programme AADL d'ici la fin de ce mois de mai». «Les souscripteurs AADL 2001 et 2002 seront tous logés en 2016 au minimum 90% d'entre eux. Uniquement pour Alger, on enregistre plus 54 000 logements AADL à livrer dans l'immédiat, idem pour le LPP et le programme du social lancé en 2014», a encore révélé Abdelmadjid Tebboune qui insiste que 2016 sera l'année de réception de tous les programmes lancés en 2013.

Le ministre affirmera que la crise sur le logement est de moins en moins palpable et avec moins de troubles à l'ordre public. Tout en faisant valoir que cette crise est en cours de résorption. Par les chiffres, le bilan en 2012 faisait ressortir 1,6 million demandes en logement. En 2014, le déficit se résumait à 750 000 logements. Actuellement, les estimations font dire que ce qui reste de la crise ne dépasse pas 350 000 tandis que le manque était de plus de 3 millions en 1999», se félicite l'invité de la radio. Selon lui, le déficit en logements a pu être rattrapé entre autres à travers des formules dont l'autoconstruction.

«Les lois de la nature et les nouveaux couples se créant, le chiffre de 350 000 logements de déficit devrait rester identique pendant encore des années», prévoit Tebboune. Par ailleurs, le ministre s'est félicité que les capacités nationales en matière de construction de logements ait progressé, tout en soulignant que les étrangers sollicités sont venus «en appoint». «En aucun cas, nous ne pouvions réaliser un quinquennal de deux millions trois cent mille logements avec une capacité nationale de réalisation de 80 000 logements par an, il fallait obligatoirement en lancer 250 000 pour que deux années après commencer à les réceptionner, ce n'est qu'à ce prix-là qu'on peut réaliser 2,5 millions de logements en 5 ans.»

Y. D.

Sept terroristes abattus à Lakhdaria

Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à une opération de ratissage et de bouclage menée près de la zone de Moumlil à la commune de Lakhdaria, wilaya de Bouira, 1re RM, un détachement de l'ANP a abattu, cet après-midi du 11 mai 2016, sept terroristes.

Il s'agit des criminels M. Ammar, R. Ali ayant rejoint les groupes terroristes respectivement en 1993 et 2001 et du criminel Z. Lamine. L'identification des quatre autres terroristes est en cours.

Au cours de cette opération de qualité, quatre pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, un fusil à répétition, un autre à lunette, quatre chargeurs de munitions garnis et huit téléphones portables ont été récupérés, tandis que deux abris pour terroristes ont été détruits. L'opération est toujours en cours.